

M A I R I E

DE

BEAUVOIR SUR NIORT

**Compte-rendu**

**Conseil municipal du 17 mars 2022**

Le dix-sept mars deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Beauvoir sur Niort se sont réunis à la salle du Dr Jean RICHARD, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Membres absents : 4

Convocation du 11 mars 2022

Étaient présents : Séverine VACHON, Mickaël AUBINEAU, Dominique BERGER, Aurore BOUVET, Marc BRUANT, Thomas BURLOT, Emmanuelle CARRERE, Jérôme CHATELIER, Candy LAMBERT, Lynda MASSIEU BOISSINOT, Pascal MATHÉ, Rémy RAGUENAUD, Gérard ROUSSEAU, Sébastien TECHENEY, Rachelle AJINCA VANDENHENDE ;

Absents excusés : Patricia GALLOIS (pouvoir à Marc BRUANT), Guillaume BRETAUDEAU (pouvoir à Emmanuelle CARRERE), Jessica DROUET (pouvoir à Séverine VACHON), Vilmont BERNARDEAU (pouvoir à Rémy RAGUENAUD)

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Rachelle AJINCA a été élue secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Aucune observation.

**Droit de préemption urbain**

Cessions soumises au Droit de Préemption Urbain.

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE	PRIX
4 Place de l'Hôtel de ville A 1042	Bâti	105 m <sup>2</sup>	82 000,00 €
15 Impasse du renclos A 1041	Bâti	92,38 m <sup>2</sup>	50 000,00 €
750 Avenue de Niort ZA 256- ZA 257	Bâti	2290 m <sup>2</sup>	170 000,00 €
40 Rue du 8 mai 1945 AH 19	Bâti	705 m <sup>2</sup>	67 000,00 € + 4 920,00 € FA
Le fief grand champs 097 ZB 41	Terrain	1680 m <sup>2</sup>	38 500,00 €
55 Impasse de la plaine ZC 131	Bâti	1002 m <sup>2</sup>	170 000,00 € + 7 900,00 € FA
158 Place de l'Hôtel de ville A 28 – A 32	Bâti	79 m <sup>2</sup>	75 000,00 € + 5 200,00 € FA
505 Route de Chizé ZA61-97-98-99-100-101-102-103-137-138	Bâti + terrain	13 030 m <sup>2</sup>	380 000,00 €
FENETREAU 097 B 547	Terrain	40 m <sup>2</sup>	300,00 €
73 Rue Abel BRILLAULT AD 45	Bâti	929 m <sup>2</sup>	270 000,00 € +9 450,00 € FA
La Grande Garenne 227 ZH 1	Terrain	2628 m <sup>2</sup>	90 000,00 €

206 Impasse de la guillotine AH 67	Bâti	3101 m <sup>2</sup>	280 000,00 €
---------------------------------------	------	---------------------	--------------

La commune décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les biens concernés.  
Les pouvoirs de Guillaume BRETAUDEAU et Jessica DROUET ne sont pas activés sur cette délibération.  
Madame le Maire sort de la salle pour le bien situé sur la place de l'Hôtel de ville.

### **Débat d'orientation budgétaire**

Présentation par Madame le Maire et Rachelle AJINCA du bilan 2021 et des orientations pour l'année 2022.

L'année 2021 a fait l'objet d'un contexte particulier entre crise sanitaire et baisse des contributions financières de l'Etat.

Au sujet des ressources humaines : pour l'année à venir, il n'est pas envisagé de modification importante dans l'organisation des services. La commune compte 13 agents titulaires et 6 agents contractuels. La moyenne d'âge est de 40 ans. Pour autant, il s'agit d'un poste de dépenses de fonctionnement qui devrait progresser fortement du fait des évolutions liées au glissement vieillesse technicité, de la revalorisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C applicable au 1er janvier 2022, de la restructuration du RIFSEEP applicable aux agents de la commune au 1er juillet sollicitée par les agents et validée par le conseil et des éventuelles annonces faites par la ministre de la fonction publique le 14/03/2022 indiquant une revalorisation incertaine dans les prochains mois.

Les résultats provisoires du compte administratif indiquent des recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 117.786,27 € et un déficit d'investissement s'élevant à 153.496,17 €. En cumulé, on constate un déficit en investissement de 198.103 € et un excédent de fonctionnement de 685.013,79 €, soit un résultat global de + 489.910,69 €. Le déficit en investissement s'explique par le report sur les années suivantes de travaux à réaliser et donc des recettes affectées. L'excédent de fonctionnement est le fruit d'efforts importants réalisés sur la section de fonctionnement. Il s'agit à la fois de non-dépenses liées au COVID mais aussi et surtout de recettes supplémentaires qui n'avaient pas été budgétées (300.000 € de vente de biens immobiliers).

A l'occasion du débat sur les orientations du BP 2022, il est indiqué que les prévisions budgétaires concernant les dépenses nécessaires au fonctionnement courant sont sensiblement identiques à celles de 2021 majorées en ce qui concerne l'entretien et la réparation des bâtiments, les énergies (X2) et les RH.

Dans les éléments significatifs évoqués : la contribution du service incendie est désormais dévolue à la CAN, les provisions sur risque sont réduites suite à la décision de la CA dans le procès Valentin qui condamne l'intéressée, l'absence cette année des transferts de résultats de la gestion de l'eau au 4B (121.000 € en 2021 et 44.506 € pour la redevance touchée de l'agence de l'eau). Enfin autre élément qui a impacté le budget 2021 le remboursement de deux prêts relais contractés en 2019 par l'équipe municipale précédente (prêt relais de 200.000 € sur le budget principal et prêt relais de 250.000 € sur le budget annexe lotissement 2 (ancien stade).

Concernant les recettes de fonctionnement, celles-ci proviennent d'atténuation de charges, de vente de produits fabriqués et prestations de service (occupation du domaine public, redevances et droits, entretien ZAE.), d'impôts et taxes (attribution de compensation de la CAN, systèmes de péréquation, droit de place.), des dotations et participations, de produits de gestion courante ou exceptionnels.

Madame le Maire rappelle que le budget d'investissement va être particulièrement chargé en 2022. Cela résulte notamment du fait qu'un certain nombre de projets ont été engagés en 2020 et 2021 mais voient leur réalisation se concrétiser en 2022.

Les principaux projets sont les suivants : réalisation du chemin du Moulin, parking et parc intergénérationnel, mécanisme et bloc sanitaire du moulin, sécurisation d'une partie du site du moulin, étude de maîtrise d'œuvre pour la RD650, réaménagement du contournement de l'EHPAD, divers travaux à l'église, différents investissements à l'école, opérations d'éclairage public et de voirie, acquisition d'un logiciel au secrétariat.

Les recettes d'investissement ont été fléchées et proviennent des produits de cessions immobilières, de participation du département, de l'Etat, de la CAN et d'autres participations (Sieds, orange, sivo..)

L'affectation d'une partie du résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement virée en section d'investissement devrait permettre d'équilibrer les opérations budgétaires à hauteur des dépenses évaluées.

Rachelle AJINCA indique que les annuités d'emprunt s'élèvent pour l'année 2022 à 167.291,45 €, le capital restant dû est de 889.472,77 €. En 2022 une ligne de trésorerie de 100.000 € pourrait être ouverte si nécessaire comme cela avait été prévu en 2021. Elle n'a pas été activée en 2021. le recours à l'emprunt n'est pas envisagé pour l'année 2022.

A signaler : les lignes de trésorerie n'apparaissent pas dans le budget général mais doivent être remboursées au même titre que les emprunts. Il convient donc d'être prudents dans leur activation.

Il est bien pris acte de l'organisation de ce débat et des conclusions apportées.

## **RD 650 : choix du maître d'œuvre**

Madame le Maire expose :

Le conseil municipal ayant validé l'étude d'un projet d'aménagement de la traversée d'agglomération (RD650) et de la place de l'Hôtel de ville, plusieurs entreprises ont été consultées notamment : Alice BROILLARD, Agence LAURE PLANCHAIS, le groupement ARDHHOR, SITEA, URBANOVA et enfin l'entreprise Eric ENON/Christine GUERIF

Sept entreprises ont répondu et quatre ont été retenues lors de la commission d'appels d'offres du 26 novembre 2021. Après être venues sur site en date du 10 décembre 2021, les entreprises ont été auditionnées par cette même commission d'appel d'offres le 11 février 2022.

A l'issue de ces auditions la commission d'appel d'offre a retenu le groupement porté par ALICE BROILLARD et Julien VINIANE paysagistes-concepteurs urbanisme et l'entreprise SCALE BET VRD/urbanisme/environnement. Il est proposé au conseil municipal de retenir ce groupement et d'attribuer le marché au groupement concerné.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

-de retenir le groupement porté par ALICE BROILLARD et Julien VINIANEN paysagistes-concepteurs urbanisme et l'entreprise SCALE BET VRD/urbanisme/environnement.

-d'autoriser Madame le Maire à attribuer le marché et à signer l'acte d'engagement.

## **Demande de subvention au département pour le marché de maîtrise d'œuvre de la RD 650**

Il est proposé de solliciter le conseil départemental concernant le financement de la tranche ferme pour le projet de réaménagement de la RD650 et de la place de l'Hôtel de ville sur la dotation SOLIDARITE.

Le projet se décompose comme suit :

<b>Dépense en Euros HT</b>	
Tranche ferme	
○ Missions DIAG : 5.200 €	
○ ESQ : 4.600 € HT	
○ AVP-/ 14.700 € HT	
○ Dossier de subventions : 1.500 €	
	26.000,00 €
Prestations supplémentaires :	
○ Enquête stationnement : 3.000 € HT	
○ Concertation supplémentaire Diagnostic participatif : 1.650 € HT	
○ Concertation complémentaire : Scénarisation de place de l'HDV : 1.650 €	
○ Comptages : / réalisé en direct par le CD79	
	6.300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32.300,00 €</b>

<b>Recettes en Euros HT</b>	
Subvention SOLIDARITE (50%)	16.150,00 €
Autofinancement	16.150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32.300,00 €</b>

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le plan de financement proposé et d'autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention mentionnée auprès du département.

## **Information travaux du Département RD 650**

Madame le Maire et Mickaël AUBINEAU informent le conseil municipal des travaux qui seront réalisés par le Conseil Départemental sur la RD 650 dans le cadre des travaux de renforcement de chaussées.

## **Retour conseil d'école + sondage garderie**

Présentation par Aurore BOUVET des éléments envoyés lors du conseil d'école. Les retours du sondage sur la garderie sont satisfaisants, la majorité des parents concernés sont satisfaits.

## **Sonorisation églises Saint-Jacques et Saint-Eutrope**

Sur décision du conseil municipal, cette délibération est ajournée à un prochain conseil municipal.

## **Lettre de soutien pour l'appel à projet ESR 2022**

Présentation par Thomas BURLLOT qui informe le conseil municipal qu'un courrier va être transmis au Président de la région Nouvelle Aquitaine, Monsieur ROUSSET, pour indiquer le soutien de la commune de BEAUVOIR SUR NIORT au projet « Together » qui cherche à « concilier agriculteurs et riverains en territoire rural, en réduisant l'utilisation des pesticides et en améliorant la santé des écosystèmes ».

## **Convention d'occupation de l'ancienne caserne des pompiers par l'association des « Restos du cœur »**

Présentation par Madame le Maire qui informe de la nécessité de conventionner avec l'association des « Restos du cœur » (au même titre que le comité d'animation lors d'un précédent conseil municipal) sur l'occupation par ladite association des locaux de l'ancienne caserne des pompiers.

## **Convention de gardiennage de chien**

Mickaël AUBINEAU informe le conseil municipal que Monsieur BAUDRY a cessé son activité de gardiennage de chien. Pour le remplacer il est proposé au conseil municipal de conventionner avec Madame LUTAN sur les mêmes conditions et tarifs que Monsieur BAUDRY.

## **Convention d'occupation précaire avec un agriculteur**

Présentation par Pascal MATHE qui indique que la commune doit faire une convention d'occupation précaire avec M. et Mme ROY concernant les parcelles qui jouxtent le parc intergénérationnel.

## **Points divers**

### **-Collecte pour l'Ukraine**

Dominique BERGER, Marc BRUANT et Patricia GALLOIS ont organisé cette collecte et nombreux ont été les habitants à se mobiliser. La commune a ainsi collecté environ 15m<sup>3</sup> de dons.

### **-Problématique du marché**

La municipalité a reçu l'Union des commerçants au sujet de la problématique de la visibilité de certaines enseignes lors des jours de marché. Les solutions évoquées seront mises en place lors des prochains marchés.

### **-Assistants maternelles**

Une réunion avec Madame le Maire, Aurore BOUVET et les assistantes maternelles a eu lieu pour évoquer un éventuel projet de MAM. La réunion a été très bien accueillie par les professionnels qui préfèrent poursuivre l'exercice de leur activité à domicile. Il leur a été proposé de mettre à leur disposition une journée par mois, la salle située à côté de la bibliothèque et la bibliothécaire pourrait également intervenir. Il est aussi proposé des tapis pour pouvoir s'installer sur le sol.

### **-Gendarmerie – logement IAA**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été reçu précisant que le projet de la gendarmerie a été validé par le Ministère de l'Intérieur. Le cahier des charges est attendu en parallèle. Le travail se poursuit avec l'IAA et la CAN pour définir le nombre d'habitat social sur site.

### **-Etude logement au-dessus de la mutuelle de Poitiers**

Il est proposé par la CAN, la prise en charge d'une étude de faisabilité dans le cadre du programme OPAH

### **-Réunion commission tourisme**

Sébastien TECHENEY rappelle au conseil municipal la réunion de la commission tourisme qui aura lieu le 29 mars 2022. Cette réunion est ouverte au public.

### **-Location salle**

Il est rappelé que la salle du foot ne peut être louée pour des événements festifs et personnels. En revanche, ce local communal peut être emprunté par les associations pour des réunions.

La séance est levée à 23h10.